



Quelles indemnités pour une rupture conventionnelle du contrat

Par **marie59**, le **05/12/2012** à **00:21**

Bonjour,

Questions pour un licenciement à l'amiable, une rupture conventionnelle de contrat de travail, avec plus de 3 ans d'ancienneté.

A quelles indemnités ai-je droit? (congrés payés, une éventuelle somme représentant le préjudice qui découle de la rupture du contrat (dans ce cas combien de mois de salaire?), indemnisation du DIF, autre?, ...).

Sur mon contrat de travail est stipulé que mon préavis est fixé à 1 mois ("... la durée du délai congé réciproque de démission ou de licenciement est de un mois"), or le code du travail indique qu'après 2 ans d'ancienneté, le préavis doit être fixé à 2mois. Dois-je me référer aux écrits du contrat ou à la loi?

Merci pour vos réponses!